



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 47-2019

Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de  
l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls  
– Octroi d'une servitude de superficie à la Fondation de la  
Ferme des Tilleuls

La commission s'est réunie le mardi 28 mai 2019 à 20h00 en salle de municipalité.

Elle était composée des commissaires suivants : M. Silvio Torriani, Président-rapporteur, Mme Nicole Divorne et de Messieurs Gérard Duperrex, Jean-Marc Dupuis, Pascal Golay, Jonas Kocher, Richard Neal et Laurent Voisard.

La Municipalité était représentée par M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Myriam Romano-Malagrifa et M. Didier Divorne, Municipaux, accompagnés de M. Antoine Perret, Chef de service, ainsi que de M. Michel Veyre, Secrétaire municipal.

La Fondation de la Ferme des Tilleuls était représentée par Mme Marianne Huguenin, Présidente, ainsi que de Mme Chantal Bellon, Directrice.

M. Silvio Torriani salue les participants et présente les invités. Il nous indique le déroulement de la séance puis donne la parole à M. le Syndic.

M. Jean-François Clément rappelle que ce projet tient à cœur tant de la Municipalité actuelle et que de la précédente. Il nous décrit le contexte de dépôt du présent préavis, notamment le retrait du préavis N° 38-2018 lors du Conseil communal du 12 décembre 2018. M. Clément fait la liste des investissements déjà mis en œuvre par la Commune et la volonté affirmée de Mme Jacqui de ne pas disperser son œuvre et de l'édifier dans l'enceinte de la Ferme des Tilleuls. Il termine en nous informant que la Municipalité est unanime derrière ce préavis.

La parole est ensuite donnée à Mme Marianne Huguenin.

Mme Huguenin informe la Commission sur les derniers événements concernant la Fondation de la Ferme des Tilleuls. En premier lieu, une exposition consacrée à l'artiste du Colossal s'est tenue dans les locaux de la Fondation et elle a permis d'exposer une partie de l'œuvre. Cette exposition a obtenu un franc succès de participation et elle a permis de créer des contacts avec la population de Renens ainsi qu'avec des personnalités tant du monde politique, culturel, qu'économique.

Deuxièmement, un partenariat avec Mobilet' a été établi. Cela permettra à 6 jeunes en réinsertion d'œuvrer à l'édification du Colossal.

Troisièmement, aucune opposition n'a été formulée lors de la mise à l'enquête en vue de l'édification du Colossal.

Enfin, Mme Huguenin nous informe que la recherche de fonds se poursuit et que l'acceptation du présent préavis ne pourra que la renforcer. L'octroi du droit de superficie par la Commune sera un élément important et concret à mettre en avant dans la recherche de fonds. Dans ce cadre, une nouvelle piste s'est ouverte avec le Fond pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).

Mme Huguenin conclut en nous informant que la Fondation est en contact constant avec l'artiste et qu'elle suit avec intérêt la notoriété croissante de Danielle Jacqui en France.

La parole est ensuite donnée à Mme Chantal Bellon.

Mme Chantal Bellon aborde l'aspect budgétaire qui a été retravaillé. Sur les CHF 2'300'000.- envisagés, CHF 400'000.- ont déjà été trouvés ou investis. Elle nous informe que, dans le courant de 2020, deux modules vont être édifiés si les conclusions du préavis sont acceptées. Cette démarche concrète sera soutenue par une large communication envers la population et sera un signe fort pour les éventuels sponsors.

Monsieur Didier Divorne, Municipal de Bâtiments – Domaines - Logement-Cultes, prend la parole. Il réexpose les tenants et aboutissants de la constitution du droit de superficie. Il souligne l'importance

de la pérennité de ce droit de superficie entre la Fondation et la Commune, indépendamment des personnes responsables de ce dossier dans le futur.

Finalement, la parole est donnée à Mme la Municipale Myriam Romano-Malagrifa en charge du dicastère Culture – Jeunesse - Affaires scolaires - Sport. Elle réaffirme le très fort engagement de la Commune sur le terrain culturel. Mme Myriam Romano-Malagrifa rappelle les étapes principales de la création de la Fondation de la Ferme des Tilleuls et de l'engagement de la Commune dans toutes ces étapes, notamment de la venue du Colossal à Renens. Elle insiste sur l'intérêt que représente la venue de cette œuvre pour tout l'Ouest lausannois, voire pour tout le Canton.

Suite à ces interventions, quelques questions sont posées par les commissaires :

- Qu'en est-il du droit de réméré exigé par les CFF ?
  - L'édification du Colossal ne fera que renforcer le but culturel et non-lucratif de l'utilisation de ce terrain. De plus, l'acceptation des conclusions de ce préavis ne fait qu'asseoir l'utilité publique de ce projet sur une durée de 99 ans. Il est à relever que les contacts avec la direction des CFF sont bons et que celle-ci voit d'un très bon œil le projet en devenir.
  
- Au point 2 de l'annexe du présent préavis, on nous informe que le Colossal est indivisible, mais que 2 totems sont donnés au musée de l'Art brut. Vont-ils manquer dans l'ORGANuGAMME II ?
  - Ce don a été voulu par l'artiste, Mme Jacqui. Il figure dans le contrat qui lie l'artiste à la Fondation. Ceci permet une collaboration artistique entre ces deux institutions et ne pourra que renforcer la visibilité de la Ferme des Tilleuls au-delà des frontières communales.
  
- Quelle est la signification du refus par la Commune d'octroyer un droit de superficie du second degré ?
  - Dans ce contexte, un droit de superficie en cascade ne peut pas être utilisé par la superficiaire.
  
- Un commissaire demande ce qui va se passer après l'éventuelle acceptation des conclusions de ce préavis ?
  - L'étape suivante sera la signature chez le notaire de la constitution de droit de superficie entre les deux partenaires.  
  
Mme Romano-Malagrifa affirme que la Ville va alors activer son réseau pour favoriser la participation à ce projet des écoles, du gymnase et d'autres structures communales.
  
- Combien de temps faudra-t-il attendre entre la signature de l'acte notarié et le montage de l'œuvre ?
  - Mme Bellon nous informe que suite à la reprise par l'ORIF de la restauration sur le site de la Ferme des Tilleuls, l'hiver prochain sera consacré à la réalisation d'une cuisine professionnelle.  
  
Ainsi, on prévoit à la mi-2020 le montage des deux premiers modules de l'œuvre. L'artiste sera présente lors des travaux et habitera dans l'annexe. Mme Jacqui sera fortement impliquée dans l'édification de cette œuvre qui n'est pas un objet statique, mais une réalité évolutive dans le temps.

- Comment l'édification de l'œuvre, notamment son montage, va-t-elle évoluer dans le temps ?  
Selon les financements trouvés ?
  - Mme Huguenin informe la Commission qu'une recherche très large de fonds parmi la population, des sponsors, par souscription et par tout autre moyen devrait permettre que l'édification se fasse de façon suivie et dans un laps de temps raisonnable (2-3 ans).

Le Président remercie la Municipalité et les invités pour leur contribution.

**Débats de la Commission à huis clos :**

Un commissaire relève que ce qui a été mis à l'enquête doit être réalisé tel quel.

De plus, la Commission rappelle que l'œuvre de Mme Danielle Jacqui a été donnée par contrat à la Fondation de la Ferme des Tilleuls et qu'il n'appartient pas à la Commune de modifier les modalités et l'emplacement de son édification. Finalement, en acceptant les conclusions du préavis, le Conseil communal apporte l'élément déclencheur pour l'édification du Colossal. En votant non, cette édification ne sera tout simplement pas possible.

C'est à l'unanimité que la Commission accepte les conclusions de ce préavis et recommande aux membres du Conseil communal d'en faire de même.

M. le Président lève la séance à 21h15.